

AVIS DE COURSE
TYPE SIMPLIFIÉ RÉGATE 5C-5B 2025-2028
Habitable
Version mars 2025

UNE FEMME A LA BARRE
Régate organisée par la SNGRPC
Le 20/09/2026
Grade 5C

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des IC signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary Penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- les règles telles que définies dans **Les Règles de Course à la Voile.2025/2028**
- les règles de jauge OSIRIS et les REV (règles d'équipement des voiliers)
- Une femme doit être à la barre à l'envoi du signal préparatoire et une femme doit être à la barre jusqu'à l'arrivée.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles à partir du 13/09/2026

Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <https://www.sngrpc.com>

3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le site du club

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1** - Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240

- 4.3** Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1** a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- b. Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
- D'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- Ou
- D'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

4.3.2 Pour le bateau le certificat de jauge ou de rating valide

4.3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur place ou en l'envoyant via le lien suivant : <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/>

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

L'équipage doit être constitué d'au moins 50% de femmes, une bonification sera appliquée à partir de 60%

5 DROITS A PAYER

L'inscription à la régate est de 25 euros par bateaux

6 PROGRAMME

L'inscription à la course sera ouverte jusqu'au vendredi 18/09/2026 à 17 heures

Briefing le 20/09/2026 à 9 heures

Signal d'avertissement à 10h 30 pour une ou plusieurs courses

7 LES PARCOURS seront de type construits ou côtiers

8 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9 CLASSEMENT

9.1 Toutes les courses compteront pour le classement final de l'épreuve

9.2 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système de temps sur temps avec CVL pour les parcours construits et de temps sur distance avec CVL pour les parcours côtiers

10 PROTECTION DES DONNÉES

- 10.1 Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 10.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 11 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 12 PRIX**
Les prix seront attribués après tirage au sort.
- 13 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**
Pour plus d'informations, contacter la responsable de l'organisation :
- Mme Marie- Mathilde LAMBERT-THOUVENIN
06 84 49 77 32
mmathildelambert@gmail.com